

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02988

Numéro SIREN : 813 138 401

Nom ou dénomination : G.A.V.J FAMILY

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt 19852

**GAVJ FAMILY**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : 373 avenue président Wilson 13600 la Ciotat  
Immatriculée sous le numéro 813 138 401 00019  
Auprès du registre du commerce et des sociétés de Marseille

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS de l'ASSEMBLEE GENERALE**

**ORDINAIRE DU 12 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le 12 juillet 2022

A 9 heures.

Les actionnaires de la société par actions simplifiée dénommée GAVJ FAMILY, au capital social de 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame VANESSA BARTOLO en sa qualité de Présidente de la société.

Il résulte de la feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, que les associés présents ou représentés représentent la totalité des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les statuts à jour de la société,
- le registre des Assemblées Générales,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé conformément aux dispositions des statuts. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Rémunération sous forme de dividende allouée à la Présidence au titre de l'exercice en cours à clôturer au 30 Septembre 2022,

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des éléments prévisionnels 2022, constate que Madame BARTOLO, Présidente de la Société, a perçu une rémunération pour l'exercice de ses fonctions, au titre de l'exercice à clôturer au 30 Septembre 2021 d'un montant de 10000 euros net soit 14300 euros brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que Madame BARTOLO, Présidente de la Société, percevra une rémunération pour l'exercice de ses fonctions, au titre de l'exercice à clôturer au 30 Septembre 2021.

Il est toutefois précisé qu'elle pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Madame BARTOLO VANESSA

